



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Philippe Herminjard
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

03 / 2025

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 mai 2025
3. Communications du Bureau et correspondance
4. Adoption du procès-verbal
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
5. Prestation de serment
- 5.1 En remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire
6. Elections
- 6.1 D'un-e 2e vice-présidence au Bureau du Conseil, en remplacement de Mme Marianne Ghorayeb (EAV), démissionnaire
- 6.2 D'un membre à la Commission des finances, en remplacement de Mme Marianne Ghorayeb (EAV), démissionnaire
- 6.3 D'un-e membre suppléant-e au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion, en remplacement de M. Nicolino Berardocco (EAV), démissionnaire
- 6.4 D'un-e membre suppléant-e à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire
- 6.5 D'un-e membre au Conseil d'établissement des établissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, en remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire
- 6.6 D'un-e membre à la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », en remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire
7. Nominations
8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux
9. Reliquats du 27 mars 2025
- Rapports des commissions
- 9.1 Prise en considération du postulat de M. Hervé Queyranne (da.), intitulé « Pour une commission de l'événementiel » (2025/R06)
- Réponses aux interpellations
- 9.2 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Comptes et études, éclaircir le brouillard... » (2025/RI02)
- Communications de la Municipalité
- 9.3 Service des relations humaines – nouveau chef de service (2025/C02)
- 9.4 Point de situation sur la maison de quartier Bel-Air (2025/C03)
- 9.5 Mise en œuvre de la Charte pour une restauration collective durable : Plan d'action 2025 – 2027 (2025/C04)
- 9.6 Service des finances – nouvelle cheffe de service (2025/C05)
- Interpellations, motions, postulats, projets de règlement
- 9.7 Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert-e-s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? »

- 9.8 Postulat de Mme Sabrina Berrocal (da./Interpartis), intitulé « Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national : pour un état des lieux et une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence »
10. Préavis / Rapports-préavis
- 10.1 Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » (2025/RP17)
- 10.2 Comptes 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2025/P18)
- 10.3 Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA) (2025/P19)
- 10.4 Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2025/P20)
- 10.5 Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2024 (2025/P25)
- 10.6 Comptes communaux de l'exercice 2024 (2025/P21)
- 10.7 Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler (2025/P22)
- 10.8 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » (2025/RP23)
- 10.9 Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia (PS), intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet (VL), intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » (2025/RP24)
11. Rapports des commissions
- 11.1 Demande d'un crédit de CHF 1'336'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes (2025/P07)
- 11.2 Demande d'un crédit de CHF 2'203'200.— frais d'acquisition inclus pour l'achat de 36 places de stationnement, avenue de Corsier 20 à Plan-Dessus (2025/P08)
- 11.3 Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crossets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crossets - Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » (2025/P09)
- 11.4 Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Veyre et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport (2025/P10)
- 11.5 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 1ère série (2025/P11)
- 11.6 Demande de crédit de CHF 6'314'000.— pour l'achat d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places située rue de la Valsainte 3-5 comprenant du mobilier et des équipements mobiles (2025/P12)
- 11.7 Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais (2025/P13)
- 11.8 Prise en considération de la motion de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulée « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans » (2025/R15)
- 11.9 Prise en considération du postulat de M. Laurent Cornu (PLR), intitulé « Vevey, ville indépendante ou chef-lieu du district de la Riviera ? » (2025/R16)
12. Réponses aux interpellations
- 12.1 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Réaménagement de la Place du Marché, quand, délais, combien... » (2025/RI03)
- 12.2 Interpellation de M. Jérôme Christen (VL) et consorts, intitulée « « Du sport pour tous » pour passer du slogan à la réalité » (2025/RI04)
- 12.3 Interpellation de M. Serge Ansermet (PS), intitulée « Stationnement sur les Quais de la Veveyse et Maria Belgia : des interrogations et des questions... » (2025/RI05)
13. Communications de la Municipalité
14. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement
- 14.1 Postulat de Mme Marion Houriet (PS), intitulé « Logements prioritaires pour les personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales »
- 14.2 Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « Prévenir vaut mieux que ... guérir (ou pas) ! »
- 14.3 Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « Quai Perdonnet : Magnifique lieu de vie ou vélodrome dangereux ! »
15. Questions, vœux, propositions individuelles

M. le Président ouvre la séance et salue l'ensemble des personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos débats les plus intéressants, au public, aux téléspectateurs, aux internautes, ainsi qu'aux agents communaux qui assurent la bonne marche des séances.

1. Appel

76 personnes présentes sur 97 élues, 21 personnes excusées.

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 mai 2025

M. le Président indique que le point 9.7 est reporté à la prochaine séance en raison de l'absence de l'interpellatrice. Mme M. Houriet ayant retiré son postulat, le point 14.1 est supprimé de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel qu'amendé.

3. Communications du Bureau et correspondance

Nous avons appris le décès, le 12 mai dernier, de Mme Gertrud Tolusso, maman de notre collègue M. C. Tolusso. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Trois sièges d'En Avant Vevey ne seront pas repourvus, la liste des parrains ne comportant plus suffisamment de noms prêts à soutenir une candidature. Le Conseil fonctionnera donc avec 97 membres. Il n'est pas nécessaire d'organiser une élection complémentaire, l'art. 108 de la loi sur l'exercice des droits politiques stipulant qu'une convocation du corps électoral n'est possible que lorsque plus d'un cinquième des sièges du Conseil sont vacants.

Les dernières personnes arrivées au Conseil sont priées de passer au Greffe municipal pour la photo qui figurera sur le site internet de la Ville.

La sortie du Président se déroulera le mercredi 11 juin 2025 et aura pour cadre le théâtre de l'Alcazar à Territet, sous l'égide de notre collègue Mme C. Mollet, architecte responsable du chantier. Celle-ci donne quelques informations au sujet de ce bâtiment, de son histoire et du projet de restauration. La visite sera suivie d'un repas qui permettra de voir Vevey d'un peu plus haut. Des informations détaillées suivront.

4. Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1 En remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire

M. le Président indique avoir reçu la lettre de démission de M. A. Méan (PLR). Dès lors, il assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Florian Girardoz, en remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire

M. le Président lui souhaite la bienvenue et espère qu'il aura plaisir à participer aux travaux de notre assemblée.

6. Elections

M. le Président rappelle que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer de manière tacite.

6.1 D'un·e 2e vice-présidence au Bureau du Conseil, en remplacement de Mme Marianne Ghorayeb (EAV), démissionnaire

La candidature de M. A. Stephanidis est présentée.

Sans autre proposition, M. Antoine Stephanidis (EAV) est élu 2e vice-président du Conseil communal de manière tacite.

6.2 D'un membre à la Commission des finances, en remplacement de Mme Marianne Ghorayeb (EAV), démissionnaire

La candidature de M. O. Ghorayeb, actuel suppléant, est présentée pour le poste de membre.

Sans autre proposition, M. Oliver Ghorayeb (EAV) est élu membre à la commission des finances de manière tacite.

Mme S. Dohr remarque que l'intéressé est également membre de la commission de gestion, mais qu'il n'a participé à aucune séance relative à l'analyse des comptes communaux. Sera-t-il capable d'assumer tant la commission des finances que celle de gestion ?

M. le Président remarque que cette question n'intéresse pas vraiment le Conseil communal.

M. O. Ghorayeb ne peut répondre pour l'instant à cette question et le fera directement auprès de Mme S. Dohr.

6.3 D'un·e membre suppléant·e au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion, en remplacement de M. Nicolino Berardocco (EAV), démissionnaire

La candidature de M. P. Fleury est présentée.

Sans autre proposition, M. Patrick Fleury (EAV) est élu membre suppléant au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion de manière tacite.

6.4 D'un·e membre suppléant·e à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire

La candidature de Mme S. Tobler est présentée.

Sans autre proposition, Mme Sarah Tobler (PLR) est élue membre suppléant à la commission de l'environnement et de l'énergie de manière tacite.

6.5 D'un·e membre au Conseil d'établissement des établissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, en remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire

La candidature de Mme S. Marques est présentée.

Sans autre proposition, Mme Sandra Marques (PLR) est élue membre au Conseil d'établissement des établissements primaire et primaire et secondaire de Vevey de manière tacite.

6.6 D'un·e membre à la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », en remplacement de M. Ambroise Méan (PLR), démissionnaire

La candidature de Mme A. lamartino est présentée.

Sans autre proposition, Mme Anna lamartino (PLR) est élue membre à la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » de manière tacite.

7. Nominations

Néant.

8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

M. C. Toluoso s'exprime tant pour le SIGE que pour l'ASR. L'ASR a perdu son directeur, qui a démissionné pour rejoindre un nouveau poste au 1^{er} mai dernier. En revanche, il semble qu'un nouveau directeur soit nommé au SIGE, mais dont nous ne connaissons encore ni le nom ni la date d'entrée en fonction. La direction de l'ASR est pour l'instant assurée par M. Sébastien Piu, directeur administratif et chef des services généraux. Le SIGE n'a malheureusement pas de directeur adjoint ni de remplaçant. Le directeur démissionnaire continue toutefois de signer les documents.

Mme F. Despot ajoute qu'un communiqué du SIGE est prévu dans les prochains jours afin d'annoncer le nom de cette nouvelle personne. Dans l'intervalle, le Comité de direction s'est organisé avec les chefs de service pour remplacer avec efficacité le directeur absent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Reliquats du 27 mars 2025

Rapports des commissions

9.1 Prise en considération du postulat de M. Hervé Queyranne (da.), intitulé « Pour une commission de l'événementiel » (2025/R06)

Rapport : Mme Sarah Tobler

M. F. Vallotton indique que le but de ce postulat était de donner un outil démocratique à la Ville pour pouvoir cadrer quelque peu les manifestations d'envergure. Dans le cas du Vibiscum Festival, on a laissé pendant trois ans une grenouille devenir toujours plus grosse. À aucun moment, il n'y a eu de cadre et l'on finit par se retrouver avec des millions de dettes, des entreprises qui n'ont pas été payées, des milliers de spectateurs lésés, sans compter le dégât d'image pour la ville. Vevey dispose de quinze commissions consultatives, ce ne serait donc pas si grave d'en ajouter une. Il se dit donc étonné des réactions assez dures qu'il y a eu au sein de la commission ; il aurait souhaité être davantage écouté. Nous avons une responsabilité en tant qu'élus face à certaines manifestations d'importance, qui ont des incidences également pour les commerçants. Ne pourrait-on pas les associer et écouter tout le monde pour mieux encadrer peut-être ces grandes manifestations ? Ce ne serait pas une mauvaise chose, raison pour laquelle il invite le Conseil à soutenir ce postulat.

M. A. Gonthier remarque que le rapport fait état de propos d'une commissaire qui parle de cogestion. Ne faudrait-il pas faire une motion, voire un projet de décision, pour abolir les commissions municipales ? Toutes ces commissions reçoivent des propositions que la Municipalité teste. Elles donnent leur avis en amont du Conseil communal, ce qui, dans une certaine mesure, est la définition même de la cogestion, sauf que ces commissions sont consultatives. Le postulat propose exactement la même chose, et s'il faut déclencher les feux de l'enfer sur cette proposition, on pourrait déclencher des feux bien plus nourris sur d'autres commissions municipales, par exemple la commission d'aménagement du territoire.

Mme S. Dohr estime que la commune n'a pas à se mêler des propositions d'animation privées. La liberté de proposition est suffisamment chère à ses yeux pour la défendre et laisser la Municipalité gérer les choses. Le Conseil a déjà assez de travail pour se mêler encore de ces aspects-là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à une large majorité (un grand nombre d'avis contraires et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de M. Hervé Queyranne (da.), intitulé « Pour une commission de l'événementiel »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de M. Hervé Queyranne « Pour une commission de l'événementiel » et de considérer cet objet comme classé.

Réponses aux interpellations

9.2 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Comptes et études, éclaircir le brouillard... » (2025/RI02)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour cette réponse circonstanciée qui le satisfait pleinement et nous éclaire sur bon nombre d'objets en cours. Il souhaite que la Municipalité informe le Conseil de manière régulière sur les éléments qui n'y figurent pas. Il sait que cela demande beaucoup de travail et ne dit pas qu'il faut le faire chaque année, mais il serait bon que le Conseil soit tenu au courant des études qui pourraient démarrer, notamment celles d'importance, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur ce qu'elles peuvent amener comme frais et comme image pour Vevey. Avoir un suivi de ces éléments-là serait intéressant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communications de la Municipalité

9.3 Service des relations humaines – nouveau chef de service (2025/C02)

La parole n'est pas demandée.

9.4 Point de situation sur la maison de quartier Bel-Air (2025/C03)

La parole n'est pas demandée.

9.5 Mise en œuvre de la Charte pour une restauration collective durable : Plan d'action 2025 – 2027 (2025/C04)

M. A. Gonthier se félicite de voir le plan climat trouver une application dans un domaine qui concerne beaucoup de monde. Il en remercie la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.6 Service des finances – nouvelle cheffe de service (2025/C05)

La parole n'est pas demandée.

Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

9.7 Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert·e·s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? »

Ce point est reporté à l'ordre du jour des séances du mois de juin.

9.8 Postulat de Mme Sabrina Berrocal (da./Interpartis), intitulé « Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national : pour un état des lieux et une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence »

Le texte de ce postulat, signé avec les groupes Vert-e-s et socialiste, a été distribué avec les documents de la séance précédente. Mme S. Berrocal précise qu'elle souhaite un renvoi direct à la Municipalité.

Mme G. Kämpf, municipale, indique que la Municipalité est déjà fortement impliquée sur cette thématique et entend tout mettre en œuvre pour mobiliser l'ensemble de la région dans la recherche de locaux et de solutions. Les liens avec Caritas et le Canton sont constants depuis plusieurs années. Les services communaux ont apporté un soutien coordonné pour la mise en place de solutions transitoires, qui connaissent malheureusement une rupture actuellement. Des séances pour trouver des solutions, même temporaires, sont tenues avec le Canton, une task force a été mise en place. Le service de la cohésion sociale fait partie de la délégation foncière de la Ville. Une veille immobilière et foncière est activée, bien que la région soit sous pression en matière de terrains et locaux disponibles. La Municipalité a contacté toutes les communes du district et de la région d'action sociale pour les informer de la typologie des locaux qui sont recherchés. Le service de la cohésion sociale coordonne la Plateforme Précarité Riviera, qui permet d'avoir des échanges réguliers avec le terrain. Depuis la fermeture du Hublot, la task force cantonale continue son travail d'arrache-pied. Caritas Vaud accompagne les personnes qui le souhaitent dans d'autres hébergements d'urgence. Il est aussi possible de trouver des solutions dans des hôtels conventionnés. L'Équipe Mobile d'Urgence Sociale (EMUS) a prévu d'intensifier sa présence à Vevey et le service de la cohésion sociale a décidé de convoquer très prochainement une séance pour rencontrer les personnes de terrain et mener une veille sur les impacts de cette fermeture.

M. J. Christen n'a pas réussi à identifier, dans les différentes communications, les raisons pour lesquelles le Hublot a fermé. Trois sites ont été utilisés. Pour quelles raisons ne serait-ce qu'un de ces sites, p.ex. l'abri PC, ne peut plus être utilisé ?

Mme G. Kämpf, municipale, admet que depuis le début de la législature, le Hublot connaît lui-même une sorte de précarité. Les locaux de la rue du Clos connaissent un réel problème de punaises de lit, qui impactait l'ensemble de la structure et des usagers du bâtiment. Il n'était plus possible de fournir ce service dans ces conditions-là. Une autre solution a été trouvée dans les locaux de l'avenue de Corsier en attendant la délivrance du permis de

construire. Il s'agissait d'une solution transitoire d'excellente qualité, mais dont la fin était annoncée en février de cette année. Grâce à un énorme soutien de la protection civile, une solution a été trouvée au Panorama, mais pour 89 jours seulement étant donné qu'il s'agit d'une construction militaire. On ne peut pas mettre en place un hébergement d'urgence en deux jours. Il y a toute une infrastructure et une logistique à organiser, raison pour laquelle la task force regroupe autant des compétences immobilières, foncières, architecturales que Caritas, qui s'occupe de l'exploitation.

M. T. Wahli aimerait savoir ce que l'on peut faire si l'on souhaite soutenir une personne qui se trouve sans abri. Vers quelles ressources peut-on se tourner ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond qu'il est possible de contacter Caritas, qui peut orienter les gens dans ses hébergements d'urgence. Le service de la cohésion sociale est là aussi pour orienter les gens et chercher une solution dans le réseau existant. L'affiche qui se trouve sur la porte des hébergements qui ont fermé est jointe en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont **acceptés** à la majorité (un avis contraire et un certain nombre d'abstentions).

10. Préavis / Rapports-préavis

10.1 Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » (2025/RP17)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	Mme	Selima Khalil
<u>Membres :</u>	da.	Mme	Sabrina Berrocal
	PLR	Mme	Maria Boissard
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	EAV	M.	Patrick Fleury
	PS	Mme	Monique Gavin
	LCVL	M.	Ceki Gülcü
	da.	M.	Elliott Messeiller
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	PLR	M.	Rolf Schweizer
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Eric Bays
	PS	M.	Dominique Besson
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PLR	M.	Olivier Bovay
	da.	Mme	Carole Meyer
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	Mme	Diane von Gunten
	EAV	---	

10.2 Comptes 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2025/P18)

Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

10.3 Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA) (2025/P19)

Cet objet a été renvoyé à une commission ad hoc d'ores et déjà nommée.

10.4 Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2025/P20)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

10.5 Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2024 (2025/P25)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

10.6 Comptes communaux de l'exercice 2024 (2025/P21)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

10.7 Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler (2025/P22)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Stéphane Modoux
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VL	M.	Eric Bays
	EAV	M.	Patrick Fleury
	Verts	Mme	Koya Hofstetter
	da.	Mme	Sandra Jamet
	PLR	M.	Peter Keller
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	UDC	Mme	Ariane Verdan
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	PLR	M.	Pedro Da Silva Teixeira
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	VL	Mme	Sarah Dohr
	Verts	Mme	Juliette Lerch
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	EAV	---	

10.8 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » (2025/RP23)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	Mme	Diane von Gunten
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	VL	M.	Nicolas Bonjour
	da.	M.	Adrien Colin
	PLR	M.	Pedro Da Silva Teixeira
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	EAV	M.	Patrick Fleury
	da.	M.	Grégoire Gavin
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	PLR	M.	Jacques Sauvonnnet
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Eric Bays
	PS	Mme	Marion Houriet
	PLR	M.	Victor Marinelli
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	M.	Colin Wahli
	EAV	---	

10.9 Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia (PS), intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet (VL), intitulé « L'internalisation du secteur des gé-rances, c'est maintenant ! » (2025/RP24)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	M.	Grégoire Gavin
----------------------------------	-----	----	----------------

<u>Membres :</u>	PLR	M.	Alexandre Beausire
	VL	M.	Jérôme Christen
	EAV	M.	Patrick Fleury
	da.	M.	Alain Gonthier
	LCVL	M.	Ceki Gülcü
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	PS	M.	Julien Rilliet
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	PLR	Mme	Sarah Tobler
	Verts	Mme	Valérie Zonca
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	PLR	M.	Florian Girardoz
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	Verts	M.	Colin Wahli
	EAV	---	

11. Rapports des commissions

11.1 Demande d'un crédit de CHF 1'336'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes (2025/P07)

Rapporteur : Mme Anne-Francine Simonin

M. J. Christen ne peut passer sous silence la problématique des finances communales. Lors de la dernière séance, M. P. Bertschy a fait part du désarroi de son groupe face aux engagements financiers conséquents induits par le dépôt d'une avalanche de demandes de crédits. Il posait toute une série de questions sur les ressources permettant d'y faire face et sur les impacts à terme des crédits d'étude et d'ouvrage sur l'endettement de la commune. Les réponses données sont pour le moins évasives. Il est certes toujours délicat de reprocher à la Municipalité de présenter trop de projets, d'autant plus si ceux-ci ont incontestablement un sens pour la ville. Mais nous ne pouvons pas dépenser sans compter. Au nom de Vevey Libre, M. R. Pieren s'est interrogé sur l'absence de vision globale sur les impacts financiers des décisions prises, sur l'absence d'analyse et de vision stratégique, sur les conséquences d'un endettement qui ne cesse de croître. La Municipalité s'est récemment quasiment réjouie d'un déficit de 5,2 millions de francs dès lors qu'il était largement inférieur à celui imaginé dans le budget. La marge d'autofinancement atteint la somme extrêmement faible de 3,2 millions en regard des dépenses d'investissements qui atteignent 20 millions de francs. Si ces comptes sont moins pires que prévu, c'est grâce à des recettes sur les personnes morales extraordinaires, estimées à 24 millions et qui atteignent 3,8 millions de plus que prévu. Dans quelle panade serions-nous si nous n'avions pas bénéficié de ces recettes, qui ne sont globalement pas durables puisqu'il s'agit essentiellement de rattrapages ? Pire, dans le budget 2025, nous avons tablé sur des recettes pour ces personnes morales de 37,5 millions, soit 10 millions de plus que cette année, pour du rattrapage aussi qui a déjà eu lieu en partie sur 2024 et qui ne se produit qu'une fois, tandis que les charges sont pérennes. Sans remettre en question les projets présentés, Vevey Libre estime qu'il est nécessaire de reporter dans le temps ceux qui ne sont pas urgents. C'est le cas du réaménagement Simplon-Italie-Entre-deux-Villes. Certes, il y a la perspective d'un financement lié au projet d'agglomération, mais nous disposons de quatre ans de marge. Nous pouvons donc très bien reporter ce projet de deux ans, ce qui nous permettrait aussi d'être plus au clair avec le futur réseau thermique de chauffage à distance envisagé avec La Tour-de-Peilz. La Municipalité pourrait revenir à ce moment-là avec un projet mieux ficelé. Dans ce contexte, Vevey Libre propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité, mais soutiendra très largement les autres objets, avec une nuance sur celui du préau du collège des Crossets, dont il proposera de reporter la réalisation dans le temps afin de pouvoir tenir compte des enseignements que nous tirerons de la réalisation du préau de la Veveyse.

M. G. Gavin pense que le projet présenté va dans le bon sens pour l'avenir urbanistique de Vevey. Ne pas entreprendre les travaux nécessaires dans nos rues au bon moment ne fait que repousser le problème et les coûts n'en seront que plus importants. Le préavis montre qu'il y a des choses primordiales à réaliser. Et l'aménagement d'Entre-deux-Villes n'en sera que plus agréable pour tout le monde. C'est la raison pour laquelle da. soutient ce préavis et encourage le Conseil à faire de même.

M. B. Schobinger remarque que tout doit être refait dans cette rue. Donc, à moins d'une hyper inflation ces prochaines années, les coûts ne seront pas fondamentalement différents si l'on diffère ce préavis de 4, voire 5 ans. En sortant de la commission, il a eu le sentiment de s'être fait avoir. Il parle du sujet hautement politique qu'est le stationnement à Vevey. La volonté est de faire de l'axe Simplon-Italie une voie verte d'agglomération. Il ne conteste

pas ce principe-là. On a expliqué en commission qu'on allait mettre de grands pictogrammes « vélos » sur cette rue et que cela suffirait. Il pense pour sa part que si l'on veut une voie verte d'agglomération efficace, il faut enlever le maximum de trafic automobile. Cela signifie qu'il faut supprimer le trafic de transit sur cette rue, comme on l'a fait sur le haut de la rue de Lausanne. Un peu plus de 180 places de parc sont situées dans cette zone. Or, les esquisses préliminaires du projet montrent 14 places de stationnement sur Simplon et Italie et une quinzaine à Entre-deux-Villes, soit un peu moins de 30 places de parc. On va donc supprimer 150 places dans le secteur. C'est l'enjeu politique de ce préavis et les réponses de la Municipalité en commission étaient de dire que les choses ne sont pas figées. Il veut bien croire qu'à ce stade les choses ne sont pas clairement définies, mais il pense que nous allons assister exactement au même scénario qu'à la place du Marché et qu'on va certainement s'approcher davantage des 30 places maintenues que des 150. Le groupe UDC refusera donc ce projet pour ces raisons-là.

Mme C. Gigon pense que s'il y a autant de demandes de crédits d'études, c'est peut-être que la dernière législature n'a pas vu beaucoup de projets urbanistiques voir le jour et se réaliser, celle d'avant non plus, et que peut-être on a du retard à rattraper. Elle salue la grande efficacité et le dynamisme de la Municipalité, qui n'a pas froid aux yeux. La ville est vouée à se densifier encore et il faut pouvoir répondre aux nouveaux enjeux de mobilité, y compris de mobilité douce. De plus, une certaine urgence climatique s'est invitée dans notre réalité et nous devons pouvoir répondre à ces enjeux de taille. Elle invite donc le Conseil à soutenir ce projet.

Mme S. Dohr remarque que Vevey Libre a débattu également d'un sujet qui ne figure ni dans le rapport ni dans le préavis, à savoir le sauvetage du Vétéran, dont les membres ont besoin d'une place de parc. Ce projet est certes nécessaire, mais Vevey Libre propose de le renvoyer à la Municipalité pour qu'elle puisse se pencher plus en détail sur les acteurs locaux qui ont des besoins et dont le rapport ne parle pas.

M. A. Gonthier indique qu'il s'agit d'un crédit d'étude justement pour que la Municipalité puisse se pencher sur les détails, notamment les accès et les besoins divers. Supprimer ce crédit d'étude pour mieux étudier n'a donc pas de sens. Il considère pour sa part que nous ne pouvons vraiment pas nous rater sur cet axe, qui est le cœur battant de la ville. Personne ne dit qu'il va se réaliser dans les six mois ; les études seront longues parce que c'est un projet compliqué non seulement au niveau du concept, mais parce qu'il y a énormément de choses à coordonner. Cela mérite donc une étude assez longue et malheureusement relativement coûteuse.

Mme S. Dohr ajoute que la question de la société de sauvetage a été soulevée dans le cadre de la démarche participative, mais on ne voit rien à ce sujet dans le préavis. La Municipalité souhaite dépenser 1,3 million de francs pour se pencher sur des questions qui existent déjà depuis longtemps. 1,3 million, c'est énormément d'argent pour des études.

M. J. Spieldenner revient sur l'argument selon lequel on peut repousser ce dossier de deux ans. Le préavis prévoit un début des travaux en 2032. La rue d'Italie est une véritable piste de course automobile, il est urgent d'agir. De plus, son aspect n'est pas très agréable pour les promeneurs et les commerçants ont peu de chance s'ils sont installés dans ce secteur. Il est évident que les parkings font partie des études, mais cela ne veut pas dire que la décision de supprimer ces places de parc est déjà prise.

M. A. Dormond, municipal, rappelle que les services de la Ville réfléchissent depuis un moment déjà au réaménagement de cet axe, notamment parce que son revêtement est en très mauvais état sur certains tronçons. C'est l'axe principal de la ligne de bus 201, qui circule avec des véhicules articulés au poids conséquent et qui usent de manière relativement forte la chaussée. Il est donc nécessaire de revoir toute l'infrastructure de cette route, qui est aujourd'hui en fin de vie par rapport à un trafic des bus qui va encore augmenter, puisqu'à partir du nouvel horaire de décembre 2025, d'autres lignes de bus circuleront sur cet axe. La pression va donc encore s'accroître sur une infrastructure routière qui est déjà en bout de course. De plus, les arrêts de bus ne sont pas aux normes. Les collectivités publiques ont l'obligation légale de mettre aux normes les arrêts de bus pour les personnes en situation de handicap et le délai pour le faire est déjà dépassé. On se doit d'adapter nos infrastructures de transport à toutes et tous. Le projet d'agglomération a été déposé au mois de mars de cette année, avec un certain nombre de mesures et de projets, dont celui-ci, pour lesquels on espère un co-financement qui peut aller jusqu'à 35-40% du montant total. Dans tous les cas, ces travaux devront être réalisés à court terme. Si l'on n'obtient pas ces financements fédéraux, la commune devra payer l'intégralité de la facture. Il y a aussi l'opportunité de profiter de ce chantier pour amener le chauffage à distance depuis La Tour-de-Peilz, ce qui nous permettra de mutualiser des travaux qui seront lourds. Il est important de pouvoir les réaliser en une seule fois et de ne pas intervenir à plusieurs reprises sur un axe très commerçant aussi. La volonté de la Municipalité est de soutenir ce secteur de la ville, où la pression du stationnement est effectivement plus forte parce qu'il y a moins d'alternatives en matière de parkings souterrains qu'à d'autres endroits de la ville. La Municipalité a tout à fait conscience de la nécessité de maintenir du stationnement dans cette zone-là. Ce qu'il a dit en commission, c'est que les suppressions sur cet axe sont principalement induites par des nécessités légales (rayons de giration des bus, positionnement des arrêts de bus, visibilité, normes, etc.), mais il n'y a pas une volonté délibérée de supprimer des places de stationnement à cet endroit. L'image directrice produite à la suite des ateliers participatifs reflète une vision à un instant précis, mais évidemment que ce qui est ressorti de cette image

directrice passera à travers toute une série de filtres, de contraintes, d'éléments donnés par la Municipalité aux mandataires. Le nombre de places de parc sera une donnée de base pour l'élaboration de ces phases d'études. Si le Conseil renvoie ce préavis à la Municipalité, on ne pourra rien étudier. Il faudra revenir avec un nouveau crédit d'étude, ce qui mettrait en péril l'horloge qui tourne par rapport au cadre défini, qui prévoit un début des travaux entre 2028 et 2032 pour ne pas perdre les co-financements. Reporter ce dossier ne ferait que mettre en péril à la fois la bonne notation du projet d'agglomération, les co-financements qu'on pourrait obtenir et reporterait bien au-delà de 2032 le premier coup de pioche, raison pour laquelle il invite le Conseil à soutenir ce préavis.

M. P. Bertschy remarque que la Municipalité nous demande de lui faire confiance, notamment par rapport à la suppression des places de parc. Compte tenu de l'expérience vécue à la place du Marché, on ne peut qu'en douter. Des assurances avaient été données à l'époque et l'on voit le résultat aujourd'hui. La Municipalité demande 1,3 million de francs pour cette étude, mais on ne connaît pas le montant définitif du projet, on ne sait pas si La Tour-de-Peilz acceptera le chauffage à distance. Que se passe-t-il si le Conseil communal de Vevey dit oui, mais que La Tour-de-Peilz dit non ? Si la Confédération refuse les subventions, sera-t-on d'accord de payer les dizaines de millions nécessaires aux différents projets qui nous attendent, sans même parler de la place de la Gare ? Ce préavis survient peut-être légèrement trop tôt par rapport aux décisions qui doivent encore arriver.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair quant au renvoi de ce préavis à la Municipalité. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que la proposition de M. J. Christen est refusée par 37 non et 35 voix (0 abstention). Le vote sur le préavis tel que présenté fait lui aussi l'objet d'un comptage des voix, qui montre son acceptation par 37 voix contre 35 (0 abstention).

Compte tenu du résultat serré, M. J. Christen demande la contre-épreuve à bulletin secret. Cette proposition est soutenue réglementairement.

M. A. Dormond, municipal, attire l'attention du Conseil sur le fait que s'il refuse ce préavis, la Municipalité ne reviendra pas avec un autre projet. Refuser un préavis n'équivaut pas à le renvoyer à la Municipalité pour lui demander de présenter une nouvelle proposition.

M. J. Christen remarque que cela s'est déjà produit à de nombreuses reprises, en fonction de l'évolution de la situation et du message que souhaite envoyer le Conseil communal. Il ne voit pas ce qui s'opposerait à ce que la Municipalité revienne avec un nouveau préavis au moment opportun.

M. B. Schobinger indique que rien n'empêche la Municipalité de revenir avec la phase 31, dont on connaît à peu près les grandes lignes. Le Conseil communal votera alors en toute connaissance de cause.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité ab- solue</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstentions</u>
72	72	0	72	37	37	35	0

Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 07/2025, du 3 mars 2025, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 1'336'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'336'000.— pour les phases d'études du projet de réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
- d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.

11.2 Demande d'un crédit de CHF 2'203'200.— frais d'acquisition inclus pour l'achat de 36 places de stationnement, avenue de Corsier 20 à Plan-Dessus (2025/P08)

Rapporteur : Mme Fabienne Despot

M. A. Gonthier aimerait savoir pourquoi ce préavis ne participe pas de l'augmentation exponentielle des déficits, alors que c'était le cas du précédent ?

M. B. Schobinger répond qu'il s'agit ici d'un investissement qui rapporte plus que ce qu'il ne coûte. Pour le groupe UDC, il est important de mettre des places en souterrain pour libérer de l'espace en surface et le vote du prochain point à l'ordre du jour, à savoir l'aménagement de l'avenue des Crosets, qui verra une diminution substantielle du nombre de places de parc, sera conditionné à l'acceptation du présent préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (deux avis contraires et sept abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 08/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 2'203'200.— pour l'achat de 36 places de stationnement, avenue de Corsier 20 à Plan-Dessus »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'203'200.— pour l'achat de 36 places de stationnement, avenue de Corsier 20 ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer l'acte de vente à terme ;
3. d'affecter cette acquisition au patrimoine financier ;
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
5. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
6. de prélever CHF 1'101'600.— sur le compte 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».

11.3 Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crosets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crosets - Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » (2025/P09)

Rapporteur : M. Ceki Gülcü

M. J. Christen précise que si M. A. Gonthier propose, par cohérence, de refuser ce préavis compte tenu du montant qu'il représente, Vevey Libre ne suivra pas cette demande. À une condition toutefois : que le Conseil accepte l'amendement qu'il propose, qui consiste à supprimer le point 2 des conclusions du préavis, à savoir de reporter dans le temps la réalisation du préau du collège des Crosets. Comme dit précédemment, nous devons échelonner les investissements, mais aussi parce que le préau du collège de la Veveyse avait été présenté comme un projet pilote. Il s'agit donc de tenir compte des enseignements de ce projet, qui doit démarrer sous peu et se terminer cet automne, pour voir s'il convient de l'adapter pour le collège des Crosets. Il dépose donc un amendement afin de supprimer le point 2 des conclusions du préavis.

M. B. Schobinger considère que le fait de conjuguer les deux projets permet de mutualiser un certain nombre de coûts, ce qui n'est pas négligeable. D'autre part, même si l'on n'a pas de retours sur ce qui se fera à la Veveyse, le préau du collège des Crosets n'est pas des plus agréables pour nos enfants. Ce serait donc bien de faire quelque chose pour l'améliorer.

Mme C. Gigon partage pour une fois l'avis de M. B. Schobinger. Le groupe des Vert-e-s soutient avec conviction ce projet, tant par son aspect environnemental que participatif, notamment en ce qui concerne le préau. Elle dépose toutefois un amendement afin de supprimer le point 8 des conclusions du préavis et de ne pas considérer comme classé le postulat qu'elle-même et M. Y. Schneider avaient déposé en juin 2019. Si elle salue la qualité du projet présenté pour l'avenue des Crosets et le collège du même nom, elle s'oppose en revanche à la réponse apportée à son postulat. En effet, prétendre répondre à la proposition d'installer des jardins potagers et des arbres fruitiers aux abords des écoles et des lieux d'accueil de jour en remplaçant cette idée-là par des herbes aromatiques dans un seul collège lui semble incorrect. Les préaux des collèges du Rivage, du Clos, de Kratzer, du collège Bleu et sans doute de Charmontey restent à végétaliser. Ils sont tous uniquement bétonnés et les très tristes bacs de plantes aromatiques complètement délaissés du collège Kratzer ne sont pas une réponse suffisante au postulat. En considérant ce postulat comme réglé, la Municipalité fait fi de la visée éducative et de promotion de la santé qui étaient proposées, en dehors des aspects environnementaux. Lorsqu'un postulat est proposé, débattu et accepté par le Conseil, la Municipalité se doit d'y répondre clairement, et non de botter en touche ou de faire « comme si ». Si elle trouve la proposition inutile, inefficace ou inadaptée, qu'elle l'annonce clairement et explique de manière étayée pourquoi. Ce n'est pas le cas ici, raison pour laquelle elle propose au Conseil de soutenir cet amendement, pour rappeler à la Municipalité l'importance du travail des conseillères et conseillers, qui passent beaucoup de temps, de manière bénévole, au détriment de loisirs, parfois de temps passé avec leur famille, pour réfléchir au bien de notre commune, de ses habitantes et habitants et des personnes qui nous rendent visite. Certes, c'est pour cela que nous sommes élus, mais il est important de respecter ce travail et de ne pas botter en touche le contenu des objets déposés.

M. E. Bays rappelle que lorsque le Conseil a débattu de la réfection du préau du collège de la Veveyse, il a bien été stipulé qu'il s'agissait d'un projet pilote. Un projet pilote est une petite expérience menée pour tester la faisabilité, le coût, les risques et le temps d'un projet plus vaste. Si l'on n'en tire pas les conclusions, pourquoi l'avoir appelé « projet pilote » ? Il soutient donc l'amendement de son groupe et invite le Conseil à en faire de même.

Mme L. Willommet, municipale, rappelle que le préau du collège des Crosets n'a pas été choisi au hasard. C'est actuellement une étendue de bitume et le besoin est revenu du terrain de pacifier les récréations, mais aussi de valoriser le quartier, d'offrir des espaces végétalisés plus frais et ludiques pour les enfants, des espaces de vie de quartier le week-end, en soirée, etc. Le préau de la Veveyse est effectivement un projet pilote, d'abord parce qu'on a mis du temps pour comprendre la démarche participative, les besoins. La démarche pour les Crosets a été plus simple, puisqu'on l'avait déjà faite pour la Veveyse. Le réaménagement de l'avenue des Crosets était l'occasion de mutualiser les coûts. Faire les deux en même temps n'était pas forcément prévu à la base, mais on a saisi cette opportunité. Il y a deux grandes refontes de préaux, celui de la Veveyse et celui des Crosets. La Municipalité ne demandera pas dans quelques mois CHF 700'000.- pour un autre préau ; cela restera des petits aménagements moins conséquents et moins coûteux. Repousser ce projet aurait un coût, tout d'abord celui d'un projet finalisé qui ne verrait pas le jour, mais aussi en termes économiques. On estime à env. CHF 100'000.- le fait de ne pas pouvoir mutualiser les ressources avec la refonte de l'avenue des Crosets. On risque également de perdre la subvention de la fondation Radix, de l'ordre de CHF 40'000.-, celle-ci imposant des délais de finalisation. On perdrait donc potentiellement CHF 140'000.- pour un projet qui présente de multiples atouts, au-delà même du quartier. Elle ne peut donc qu'inviter le Conseil à soutenir le préavis tel que présenté. Elle reconnaît que la réponse au postulat est maladroite, mais ce n'était à aucun moment une non-volonté d'aller dans le sens du postulat. Ces dernières années, tout est au contraire allé dans le sens du postulat. Chaque fois qu'on a réfléchi aux préaux, on a étudié comment intégrer des arbres fruitiers, des semences, comment les cours de cuisine peuvent travailler dans ce sens. Les deux collèges ont le label Eco-Schools, les délégués à la durabilité travaillent aussi sur ces aspects-là. Beaucoup de choses ont été faites ces dernières années qui vont vraiment dans le sens du postulat ; pas sûr qu'on puisse aller beaucoup plus loin parce qu'on ne peut pas s'immiscer dans l'école, mais on propose toujours tout ce qu'on peut. C'est cela que la Municipalité souhaitait mettre en avant dans cette réponse, certes maladroite, mais sans aucune volonté de ne pas répondre ou de ne pas aller dans le sens du postulat, bien au contraire. C'est la raison pour laquelle elle invite le Conseil à accepter cette réponse, avec l'engagement de continuer à travailler dans le sens du postulat.

M. P. Bertschy remarque que le point 4.7 du préavis, relatif aux coûts d'entretien et d'exploitation, précise qu'une entreprise privée effectuera les travaux les trois premières années et qu'ensuite une étude sera menée pour savoir si cela peut se faire au sein du dicastère, moyennant probablement l'engagement de personnel supplémentaire. En votant ce préavis, on sait donc aujourd'hui déjà qu'on augmentera la masse salariale de la Ville.

M. J.-D. Légeret ajoute que se pose également la question de l'entretien des façades, notamment des vitrages extérieurs. A-t-on pensé à cette question ? Il possède une certaine expérience dans le domaine et doute de la possibilité pour les nacelles d'accéder à certains endroits.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. J. Christen est refusé à la majorité (un grand nombre d'avis favorables et deux abstentions). L'amendement de Mme C. Gigon est pour sa part accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions). Au vote final, les

conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions) **telles qu'amendées**. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 09/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crosets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crosets - Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour le projet l'aménagement de l'avenue des Crosets ;
 2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 795'000.— pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège des Crosets ;
 3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2025 d'un montant de CHF 6'000.—, sur le compte N° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations », relatif aux travaux d'entretien du préau ;
 4. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants relatifs et découlant de l'entretien du préau ;
 5. de financer ces dépenses par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
 6. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
 7. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11.
- 11.4 Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Veyre et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport (2025/P10)

Rapporteur : Mme Sarah Tobler

Mme S. Tobler s'exprime à titre personnel, au nom du groupe PLR, et non pas comme présidente-rapporteuse. Elle propose un amendement afin de supprimer le point 4 des conclusions amendées par la commission, soit le crédit-cadre de CHF 81'144.- destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements pour la réalisation d'un parcours sportif urbain, ceci pour deux raisons principales. Premièrement, on vote ici un crédit-cadre d'investissement et, selon les réponses formulées en commission, à son sens la signalétique ne peut pas être considérée comme un investissement. Deuxièmement, pour les mêmes raisons que pour d'autres préavis, on doit fixer des priorités et cette dépense ne lui paraît pas nécessaire.

Mme L. Willommet, municipale, comprend que l'on puisse considérer que ce point n'est pas forcément utile ou n'est pas un investissement. Elle rappelle toutefois que le mobilier urbain et la signalétique restent ; c'est donc aussi considéré comme de l'investissement. Le parcours sportif urbain a certes un coût, mais son but est de valoriser les infrastructures qui sont déjà en accès libre à Vevey. L'idée est de mettre en avant un parcours pour utiliser ces infrastructures, comme une sorte de parcours Vita, mais en ville. On valorise ainsi le sport en accès libre et gratuit. C'est un projet important qu'elle invite le Conseil à soutenir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair quant à l'amendement de Mme S. Tobler. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que cet amendement est refusé par 34 voix contre 31 (une abstention).

M. le Président propose de voter en bloc l'ensemble des amendements proposés par la commission, ce qui ne provoque pas d'opposition de la part du Conseil. Au vote, les amendements de la commission sont acceptés en

bloc à une large majorité (quelques abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (un grand nombre d'abstentions) **telles qu'amendées**. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 10/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026 - 2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Veyre et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 444'200.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 245'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des structures d'accueil de l'enfance ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 287'456.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des infrastructures sportives de la Veyre ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 81'144.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements pour la réalisation d'un parcours sportif urbain ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 15'200.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport ;
6. de financer **ces dépenses** par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissement » ;
7. d'amortir **les crédits demandés** selon les règles MCH2.

11.5 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 1ère série (2025/P11)

Rapporteur : M. Laurent Lavanchy

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 11/2025, du 10 mars 2025, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 1ère série,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires déjà engagés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le préavis municipal N° 11/2025, pour un montant total de CHF 52'000.—.

- 11.6 Demande de crédit de CHF 6'314'000.— pour l'achat d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places située rue de la Valsainte 3-5 comprenant du mobilier et des équipements mobiles (2025/P12)

Rapporteur : M. Laurent Lavanchy

M. L. Lavanchy indique que les hésitations successives de la commission des finances et de la commission ad hoc ne portaient pas sur le fait de savoir si l'on voulait une garderie ou pas, mais sur les garanties financières. La commission des finances, qui devait statuer une première fois sur ce dossier, n'a pas pu donner son avis parce qu'elle manquait d'éléments. La commission ad hoc a décidé d'adopter un amendement au point 3 des conclusions du préavis. La commission s'est prononcée de manière unanime en faveur de cet amendement, puis a accepté les conclusions du préavis amendé. Après de nouvelles informations sur les garanties financières du propriétaire et les risques éventuels pour la commune, la commission des finances a finalement décidé d'accepter cette demande de crédit par 7 oui, 2 non et 3 abstentions.

M. P. Chiffelle indique que le groupe da. salue le principe de cette opération et l'opportunité saisie par la Municipalité, mais il se dit persuadé qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions nécessaires. Le complément d'amendement qu'il propose n'a absolument aucune connotation politique ; il a pour but de minimiser autant que faire se peut les risques qui existent indubitablement dans une opération de ce type. Nous sommes dans un cas de figure très particulier, puisqu'il est extrêmement rare que l'acheteur d'un bien immobilier conclue simultanément avec le vendeur un contrat d'entreprise globale, c'est-à-dire qu'il confie l'entier de la réalisation du bien qu'il achète à la même personne. L'étude de ce préavis a pris passablement de temps et suscité beaucoup de questions. La commission des finances a beaucoup insisté sur les risques résultant de cette situation assez particulière et sur le fait que nous devions obtenir un certain nombre de garanties juridiques et financières pour être sûrs que la Municipalité ne se retrouve le bec dans l'eau, avec un entrepreneur général qui n'aurait pas les moyens de réaliser l'ouvrage pour lequel la Commune aura versé une somme extrêmement significative. C'est la raison pour laquelle la commission ad hoc, la commission des finances n'ayant pas donné de préavis lors de sa première séance, a adopté à l'unanimité l'amendement qui figure dans son rapport. Lors d'une séance tenue tout récemment, la commission des finances a à nouveau entendu la Municipalité pour être en mesure de donner son préavis sur les questions financières pour lesquelles elle est censée œuvrer dans l'intérêt de la commune. À cette occasion, la Municipalité a présenté un projet d'acte de vente, mais qui ne contient aucun montant, ni pour le prix du terrain ni pour le contrat d'entreprise. Elle a également montré un contrat type d'entreprise, mais qui ne concernait en rien l'affaire qui nous occupe. Il résulte d'un autre document bancaire, remis pour information à la commission des finances, que la banque qui serait d'accord d'envisager un crédit de construction pour cet ouvrage pose deux conditions avant de conclure un contrat en bonne et due forme. La première est que le Conseil accepte les conclusions du préavis, la deuxième est qu'aux fonds propres déjà investis dans le projet, la société propriétaire ajoute un montant de CHF 550'000.-, dont nous ignorons tout du sort à ce jour. Certes, nous ne parviendrons pas à éliminer tous les risques qui résultent de la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons, notamment le risque d'hypothèque légale bien connu de certains, notamment des sous-traitants qui effectuent le travail mais ne sont pas payés et le maître de l'ouvrage se retrouve à devoir à payer deux fois parce qu'il a payé l'entrepreneur principal. La commission pense toutefois que ce chantier sera géré sérieusement, même si l'on peut regretter que la Ville n'entreprenne pas elle-même ces travaux et qu'on soit obligé de les confier à une entreprise générale. Mais vu l'urgence de la situation en matière de places de garderie, il paraissait justifié d'agir de la sorte. C'est la raison pour laquelle il dépose un sous-amendement, qui consiste à ajouter une phrase à la fin de l'amendement proposé par la commission, dont la formulation finale serait : d'autoriser la Municipalité à signer un acte de vente conditionnelle subordonnée à l'octroi d'un permis de construire définitif et exécutoire pour le dossier d'enquête complémentaire CAMAC 235080 et à l'inscription de l'affectation des locaux acquis comme espace d'accueil préscolaire dans le règlement de la PPE à constituer *et à la fourniture par la venderesse d'un contrat de crédit de construction consolidé établi en bonne et due forme.*

M. B. Schobinger comprend parfaitement le besoin en places de crèches, mais rappelle que les comptes communaux sont dans un état que l'on peut qualifier de critique. Sachant qu'on a des recettes extraordinaires d'un côté, des dépenses non réalisées en matière de masse salariale qui vont revenir sous peu et qu'on va ajouter plusieurs millions de charges au budget, la situation sera extrêmement dangereuse ces prochaines années. Espérons qu'un miracle se produise, mais il n'a pas l'impression d'aller dans cette direction, raison pour laquelle il s'abstiendra sur cet objet.

M. C. Gülcü rappelle que le propriétaire du terrain, le vendeur et l'entreprise totale qui réalisera les travaux sont une seule et même entité. Sans historique ni fiabilité établie, cette entreprise pourrait ne pas être en mesure de mener à bien le projet, pour diverses raisons, volontaires ou involontaires. Dès lors, il propose, afin de réduire les risques pour la Ville, que l'acte de vente soit assorti de conditions négociées par la Municipalité selon son appréciation, donc une clause qui dit que la Municipalité doit pousser la négociation autant qu'elle le peut pour protéger la Ville. Il dépose donc un sous-amendement à l'amendement de la commission au point 3 des conclusions du préavis, qui aurait la teneur suivante : d'autoriser la Municipalité à signer un acte de vente, *conditionné selon son appréciation à la réalisation des travaux* et subordonné à l'octroi d'un permis de construire définitif et en force pour le dossier d'enquête complémentaire CAMAC 235080, ainsi qu'à l'inscription de l'affectation des locaux acquis comme espace d'accueil préscolaire dans le règlement de la propriété par étages (PPE) à constituer.

Mme D. von Gunten, maman d'une petite fille de 3 ans, a attendu plus d'un an et demi pour une place en crèche. C'est une expérience malheureusement commune à Vevey pour les jeunes parents. La Municipalité propose ici un

projet crédible et positif pour réduire ce problème. Les Vert-e-s saluent ce projet et le soutiennent avec enthousiasme. Ce sujet nous concerne toutes et tous, autant à droite qu'à gauche. Concernant les amendements, très techniques, le groupe des Vert-e-s souhaite garder l'équilibre entre laisser une marge de manœuvre à la Municipalité pour négocier au mieux et protéger les finances communales. La meilleure méthode est de soutenir l'amendement du groupe da. et de refuser celui proposé par le Centre afin de laisser à la Municipalité le plus de choix possible.

M. J. Spieldenner rappelle que le collège du Clos sera bientôt en rénovation, les Marionnettes aussi. Beaucoup d'enfants de Vevey-Est fréquentent cette garderie qui sera en rénovation en 2027 et 2028. Cela signifie qu'il n'y aura plus de structure pour la petite enfance dans cette partie de la ville. Nous avons une chance unique aujourd'hui d'acquérir deux étages dans un bâtiment pour une structure qui sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2027. Combien de fois le Conseil a-t-il pris des décisions qui se sont réalisées au bout de deux ans ? La commission a proposé un amendement important, qu'il faut prendre en considération. Au niveau des prix, les coûts semblent acceptables même au vu d'une situation financière assez serrée. On sait que Vevey va grandir, qu'il y aura plus d'enfants. Il y a des listes d'attente, les besoins en structures sont bien réels. Le groupe socialiste propose donc de suivre les recommandations de la commission.

Mme L. Willommet, municipale, rappelle que nous sommes face à une opportunité exceptionnelle à plusieurs égards. En premier lieu, le quartier de la Valsainte ne dispose aujourd'hui d'aucune structure préscolaire. Il y avait à l'époque celle des Petits Pois, mais elle a fermé pour les raisons que l'on connaît. Planter une garderie à cet endroit répond donc à un besoin réel. De plus, il est assez rare d'avoir une telle opportunité dans un délai aussi court, avec une ouverture possible début 2027. C'est une chance unique pour Vevey, où les bâtiments disponibles pour ce genre d'opportunités sont rares. De plus, aucune opposition n'a été déposée lors de la mise à l'enquête. Cela fait longtemps que ce n'était plus arrivé pour un tel projet ; on ne peut que s'en réjouir. À terme, ce bâtiment permettra de remplacer les places actuelles de la Barcarolle, qui n'était pas conçue à la base pour être une garderie. On évite ainsi des rénovations lourdes dans un bâtiment non prévu initialement pour cet usage. Ce projet a été mené en flux tendu : entre le préavis déposé, les discussions au sein de la commission et les informations dont nous disposons aujourd'hui, il y a eu une grande évolution. Cela s'explique par la nécessité de saisir cette opportunité dans les meilleurs délais. Tout s'est fait très vite, raison pour laquelle l'acte de vente et le contrat d'entreprise n'ont pas été finalisés, également parce que le propriétaire a besoin de savoir s'il y a un accord ou pas ce soir de la part du Conseil pour avancer et ne pas avoir fait tout ce travail « dans le vide ». La Ville ne prend aucun risque inutile ; le préavis présenté est une autorisation de dépenser et ne sera activé que si toutes les garanties sont réunies. Depuis plusieurs mois, les services de la Ville travaillent de manière rigoureuse pour sécuriser ce projet. Plusieurs mesures ont été prises. L'enveloppe budgétaire maximale a été fixée en s'appuyant sur un descriptif précis, un préprojet détaillé, ainsi que sur des expertises. Le service s'est entouré d'un notaire pour la rédaction et la finalisation de l'acte de vente, d'un avocat pour les aspects liés à la responsabilité et aux garanties, des garanties liées à la solvabilité du propriétaire et de la société ont été demandées, le contrat d'entreprise encadrera strictement les montants et définira les garanties. Tout cela se fera à livre ouvert afin d'assurer la transparence et le suivi des coûts réels. Elle mentionne quelques mesures qui devraient figurer dans le contrat d'entreprise, notamment ce qui passerait en cas de dissolution, à qui les garanties seraient transférées, la demande de ne pas faire appel à des sous-traitants, le besoin de garanties liées aux défauts de construction, des discussions également autour du droit d'acquiescer ce bien par droit d'option par exemple. Les études sont donc en cours, elles ne sont juste pas finalisées. Idem pour l'acte de vente : évidemment que des négociations seront menées sur les conditions. La Municipalité a pleinement conscience des risques, pendant les travaux et après leur réalisation. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour les anticiper, les encadrer, afin que la Ville reste protégée et que le projet se déroule dans les meilleures conditions. Plusieurs amendements ont été déposés au cours du processus. Un premier amendement en commission, que la Municipalité a soutenu. Un autre aujourd'hui encore, pour lequel il n'a pas été possible de consulter un avocat, mais qui ne semble pas problématique en soi. Il peut toutefois contenir des éléments qui engagent le propriétaire alors qu'on est encore en cours de finalisation de l'acte de vente notamment. Afin de pouvoir finaliser les documents contractuels et concrétiser cette opportunité unique - par son emplacement, par l'absence d'oppositions, par sa faisabilité dans des délais courts, il est crucial que la Municipalité et les services disposent d'une marge de manœuvre suffisante. Elle encourage donc le Conseil à soutenir cette demande de crédit en laissant une marge de liberté aux services. L'objectif est clair : acquiescer une garderie de qualité, dans l'enveloppe budgétisée, avec les garanties nécessaires et en minimisant les risques pour la Ville.

M. C. Gülcü indique que, compte tenu des explications données par la Municipalité, il retire son amendement.

M. P. Chiffelle précise que si tout permet de penser que le permis de construire deviendra définitif et exécutoire, ce n'est pas le cas aujourd'hui, puisque les services cantonaux doivent encore se prononcer et qu'on ne peut pas exclure qu'il y ait un problème à un moment donné. C'est la raison pour laquelle la commission a posé cette condition, qui ne paraît pas poser de problème. La Municipalité l'a dit, toute cette affaire s'est réalisée sous flux tendu. C'est la raison pour laquelle on pouvait s'étonner qu'un préavis soit déjà déposé, alors que ce n'est que le 30 avril, juste avant la 2^e séance de la commission des finances - la commission ad hoc ayant déjà statué - qu'on a enfin obtenu une lettre d'intention de l'institut bancaire réputé devoir financer cette construction. Il considère

pour sa part qu'il n'y a plus grand-chose à négocier, parce que la lettre fixe exactement les choses et pose comme condition à la conclusion d'un contrat de crédit de construction en bonne et due forme que la Ville achète le terrain pour 1,5 million de francs, qu'elle prenne en charge le financement des travaux pour CHF 4'200'000.- et que le propriétaire ajoute CHF 550'000.- de fonds propres à ceux déjà mis. C'est la raison pour laquelle il dépose son amendement. Notre devoir est de prendre des précautions qui n'entravent en rien la Municipalité et le propriétaire dans leur marge de manœuvre, contrairement à ce que semble dire Mme la Municipale, puisque les conditions auxquelles la banque serait prête à conclure un crédit de construction sont stipulées en chiffres précis dans la correspondance remise à la commission des finances.

Mme S. Dohr rappelle que la Ville a acheté l'année dernière un bâtiment à la rue des Moulins pour 8 millions de francs afin de créer 88 places. Cette année, on achète un autre immeuble 6 millions de francs pour créer 44 places, qui permettra effectivement de faire une rocade pour rénover l'un après l'autre les Marionnettes et la Barcarolle. La Municipalité se rappelle-t-elle que Vevey Libre a déposé l'année dernière un postulat concernant un partenariat avec des associations ou des privés pour trouver plus rapidement des places de garderies ?

Mme L. Willommet, municipale, répond que si la Municipalité avait disposé de plus de temps, elle aurait intégré la réponse à ce postulat dans le préavis. Mais la réponse interviendra prochainement.

M. A. Dormond, municipal, ajoute que près de 15 services cantonaux doivent se prononcer sur cette mise à l'enquête. Pour l'instant, tous les retours sont positifs et le délai de réponse arrive à son terme d'ici la fin du mois. Du point de vue cantonal, on est donc pour l'instant sur la bonne voie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le sous-amendement de M. P. Chiffelle est accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (une dizaine d'abstentions) **telles qu'amendées**. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 12/2025, du 17 mars 2025, concernant la « Demande de crédit de CHF 6'314'000.— pour l'achat d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places située rue de la Valsainte 3-5 comprenant du mobilier et des équipements mobiles »,

VU le rapport de la commission élargie chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter le préavis municipal N° 12/2025 tel qu'amendé ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 5'949'000.— pour l'achat d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places, sis rue de la Valsainte 3-5, parcelle N° 726 ;
3. **d'autoriser la Municipalité à signer un acte de vente conditionnelle subordonnée à l'octroi d'un permis de construire définitif et exécutoire pour le dossier d'enquête complémentaire CAMAC 235080 et à l'inscription de l'affectation des locaux acquis comme espace d'accueil préscolaire dans le règlement de la PPE à constituer et à la fourniture par la venderesse d'un contrat de crédit de construction consolidé établi en bonne et due forme ;**
4. d'affecter cette acquisition au patrimoine administratif ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 290'000.— pour l'achat de mobilier et équipement « mobile » et les logiciels et équipements informatiques pour l'aménagement de la structure d'accueil ;
6. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 75'000.— pour financer les ressources externes ;
7. de financer ces investissements par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
8. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;

9. de prélever CHF 173'165.80 sur le compte 9282.70 « Fonds de réserve pour création nouvelles garderies » en compensation des dépenses pour l'acquisition de 2 étages équipés pour l'exploitation d'une garderie de 44 places ;
10. de prélever CHF 7'997.25 sur le compte 9282.701.01 « Fonds de réserve pour travaux à réaliser au sein des garderies communales veveysannes » en compensation des dépenses pour l'achat de mobilier et équipement « mobile » pour l'aménagement de la future structure d'accueil ;
11. de prélever CHF 52'073.20 sur le compte 9206.47 « Fonds de construction de la crèche » en compensation des dépenses pour l'acquisition de 2 étages équipés pour l'exploitation d'une garderie de 44 places, dont 10 places en nurserie ;
12. de charger la Municipalité de porter régulièrement au budget courant de la Ville, dès 2026, les charges et recettes liées à cet objet.

11.7 Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais (2025/P13)

Rapporteur : M. Tom Wahli

M. le Syndic revient sur le postulat N° 12 de Mme Isabel Jerbia qui demandait d'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux. Initialement, le préavis proposait un délai afin d'intégrer cette demande dans la révision du statut du personnel. Lors de la commission, il a été admis un peu trop vite que la modification du droit fédéral intégrait déjà cette possibilité, ce qui n'est en fait pas le cas. Le droit fédéral prévoit dix jours, et non pas 20. Nos statuts parlent de dix jours, mais qui ne sont pas cumulatifs. Donc, aujourd'hui, on ne répond pas à l'objectif du postulat. Il aurait dû réagir au moment de la discussion en commission et s'en excuser. Dès lors, il propose de revenir à la proposition initiale du préavis, c'est-à-dire d'accorder à la Municipalité un délai pour pouvoir traiter ce postulat dans le cadre de la révision du statut du personnel.

M. S. Ansermet remarque qu'on va voter le classement du postulat de Mme I. Jerbia, alors que M. le Syndic nous dit qu'il faut le conserver. Les choses lui paraissent quelque peu confuses. Ce n'est pas à la Municipalité de modifier les conclusions d'un rapport, même si pour sa part il approuve le fait de ne pas classer ce postulat.

M. le Syndic répond que ce n'est effectivement pas à la Municipalité de proposer un amendement sur les conclusions du rapport de la commission. La Municipalité invite juste le Conseil à revenir à la proposition initiale du préavis et donc à ne pas accepter l'amendement de la commission sur ce point-là.

M. P. Bertschy rappelle que le Conseil se prononce toujours sur les conclusions du préavis et sur les amendements qui peuvent être déposés. Le Conseil votera donc le préavis de la Municipalité et refusera l'amendement proposé par la commission à ce point-là.

Mme S. Berrocal intervient en relation avec le postulat de M. D. Kambale et en référence à la réponse à l'interpellation de M. J. Christen relative à l'affichage. Partant du fait qu'un préavis avait été annoncé, puis a été abandonné, elle demande à la Municipalité, outre les instructions communiquées utilement il y a peu concernant l'affichage politique, ce qui va se passer maintenant. Quelle stratégie, à quelles fins, quels objectifs, et surtout quid de l'affichage culturel ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond qu'un préavis était effectivement annoncé ce printemps. L'appel d'offres a abouti, mais la Municipalité a souhaité changer de stratégie, qui reste à clarifier. La Municipalité a toutefois souhaité mettre déjà un terme à l'affichage politique libre dans l'espace public, qui était l'un des objectifs de cette stratégie, dans le but de maîtriser un peu mieux ce qui se passe sur le domaine public.

M. T. Wahli dépose un amendement pour le groupe des Vert-e-s, et non pas comme président-rapporteur de la commission. Puisque le Conseil a refusé de classer le postulat de Mme C. Gigon et M. Y. Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement », il propose de le déplacer dans les objets en suspens avec un délai au 31 mars 2026.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission relatif au postulat N° 12 est refusé à une large majorité (deux avis contraires et quatre abstentions). L'amendement de M. T. Wahli relatif au postulat N° 11 est quant à lui accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions).

M. le Président propose de voter en bloc le reste des amendements proposés par la commission (*aucune objection n'est formulée par le Conseil*). Au vote, l'ensemble des autres amendements de la commission sont acceptés

en bloc à une très large majorité (une abstention). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une très large majorité (une abstention) **telles qu'amendées**. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 13/2025, du 17 mars 2025, concernant le préavis intitulé « Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de considérer comme réglés et de classer les objets ci-dessous, faisant suite aux rapports-préavis ou préavis déposés et répondant aux postulats, ceci sous réserve de leur adoption par le Conseil communal :
 - à la séance du Conseil communal du 6 février 2025 (validation le 27 mars 2025) :
 - a) Postulat N° 1. M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » (cf. P05/2025) ;
 - b) Postulat N° 10. M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région » (cf. P05/2025) ;
 - c) Postulat N° 32. Mme Anna lamartino « Insécurité à la gare - impunité ou réactivité ? » (cf. P03/2025) ;
 - d) Postulat N° 33. M. Serge Ansermet « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? » (cf. RP01/2025) ;
 - à la séance du Conseil communal du 15 mai 2025 (objets dont la commission ad hoc demande le classement) :
 - f) Motion n° 3. M. Jimmy Schüller « Précarité énergétique : urgence et responsabilité de notre commune » ;
 - h) Postulat N° 14. M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions » ;
2. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais suivantes :

Motions

au 31 mars 2026 :

- N° 1. M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
- N° 2. Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts » ;
- N° 4. Mme Joëlle Minacci « Pour un congé menstruel et de ménopause intégré dans le règlement du personnel » ;

Postulats

au 31 mai 2025 :

- N° 4. Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » ;
- N° 8. M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » ;
- N° 20. M. Philippe Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » ;
- N° 30. Mme Sabrina Berrocal « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » ;

au 30 septembre 2025 :

- N° 2. M. Julien Rilliet « À chaque quartier sa maison » ;
- N° 19. M. Julien Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes » ;
- N° 27. Mme Marion Houriet « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble » ;

au 31 décembre 2025 :

- N° 5. M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique » ;
- N° 29. M. Nicolas Bonjour « Réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives » ;
- N° 34. M. Mickael Bertschy « La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire » ;

au 31 mars 2026 :

- N° 3. Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau » ;
- N° 6. Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;
- N° 7. Mme Isabel Jerbia « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! » ;
- N° 9. Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! » ;
- N° 11. Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »**
- N° 12. Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » ;**
- N° 13. M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey » ;
- N° 15. Mme Milena Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics » ;
- N° 16. Mme Gabriela Kämpf « Restons calmes » ;
- N° 17. M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! » ;
- N° 18. M. Antoine Dormond/Interpartis « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac » ;
- N° 21. M. Valentin Groslimond « Une multimodalité accessible » ;
- N° 22. M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville » ;
- N° 23. M. Valentin Groslimond « Prémption et transparence » ;
- N° 24. M. Philippe Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal » ;
- N° 25. Mme Joëlle Minacci « Lutter contre la précarité menstruelle » ;
- N° 26. Mme Fabienne Despot « Vers une "bienvenue" élargie » ;
- N° 28. M. Nicolas Bonjour « Vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus » ;
- N° 31. M. Patrick Bertschy « Climat et prémption... ».

Etant donné l'heure tardive, Mme S. Berrocal dépose une motion d'ordre afin de reporter les objets en suspens à la prochaine séance et de passer directement aux questions, vœux et propositions individuelles, parce qu'il lui semble important de pouvoir en discuter ce soir. Cette motion d'ordre est soutenue réglementairement.

Au vote, la motion d'ordre est **acceptée** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

15. Questions, vœux, propositions individuelles

Mme S. Dohr remercie la Municipalité pour le soutien apporté à l'association Les Sentiers des Savoirs, qui se veut passeuse de savoir et dont la manifestation aura lieu le 15 juin prochain. Concernant la révision de la loi sur les communes, la Municipalité s'est-elle prononcée et, si oui, peut-on connaître sa réponse ?

M. le Syndic répond que, faute de ressources, la Municipalité n'a pas pu répondre malgré la prolongation de délai accordée par le Canton. Le Service des affaires intercommunales a toutefois répondu, au nom des communes de la Riviera, sur l'ensemble du volet qui concerne les associations intercommunales, un certain nombre de modifications impactant fortement certaines organisations dans notre district, comme la suppression des ententes intercommunales (CITS, FCR). Le groupe des bourgs et villages de l'UCV, ainsi que celui des villes, ont également répondu à cette consultation. Au vu des retours des différentes faïtières, de l'UCV et de certaines associations, le Conseil d'Etat devra probablement reprendre ce dossier. Une mise en œuvre pour la nouvelle législature semble assez peu envisageable, tout comme en cours de législature ; l'ouvrage sera donc probablement remis sur le métier pour 2031. Il n'y a pas eu de communication officielle, mais c'est le sentiment général partagé par toutes et tous, sachant aussi que, dans la réorganisation du Conseil d'Etat, les différents services chargés de cette révision sont passés en mains d'autres personnes.

Mme S. Dohr revient sur le document transmis par le Président du Conseil aux commissions permanentes et qui rappelait le secret de fonction. Peut-on savoir les raisons de ce rappel ?

M. le Président répond que des fuites sont sorties dans la presse. Son intention n'était pas de refaire le passé, mais de construire l'avenir. Le Bureau a discuté de ce point délicat et lui a demandé d'aller devant les commissions permanentes, ce qu'il a fait, afin de rappeler les règles au niveau de la tenue de certaines informations dans les commissions. Puisqu'il n'a pas pu rencontrer certaines commissions, il a donc écrit au nom du Bureau pour expliquer les choses.

M. S. Dohr revient sur un événement survenu dimanche matin à la gare, qui a nécessité la présence des pompiers, de la police et des ambulances. Rien n'a paru dans les journaux à ce sujet. La Municipalité est-elle informée lorsque des choses graves se produisent à la gare ou en ville ?

Mme A. Melchior, municipale, répond qu'elle-même et le syndic sont régulièrement informés lorsque des événements surviennent sur le territoire communal en lien avec Police Riviera, mais sous certaines conditions. Souvent ces informations ne sont pas censées être communiquées et restent à l'interne de la Municipalité. C'est ensuite la police cantonale qui communique sur ces événements dès lors qu'il y a enquête.

M. P. Chiffelle remarque qu'un vif débat a lieu à Vevey s'agissant du référendum sur lequel le corps électoral se prononcera le 29 juin. Il aimerait s'insurger contre les diverses violations du principe de neutralité que la Municipalité se devrait d'observer. En l'espace d'une semaine, nous avons reçu trois versions de l'arrêté de convocation. Dans la première version, la Municipalité a introduit subrepticement, dans la question posée aux électeurs, deux éléments qui n'avaient rien à y faire et qui sont des arguments de campagne des partisans à ce projet. L'arrêté a donc été modifié et la question désormais ne mentionne plus la question de l'amélioration de l'éclairage public ni le renforcement des mesures sociales. Il a fallu que lui-même intervienne auprès du Préfet pour qu'enfin on se rende compte du problème. Mais ce n'est pas tout. Tout cela a été précédé par un refus constant et déterminé de la Municipalité de communiquer, que ce soit à la commission ou aux nombreux conseillers communaux ou citoyens qui en ont fait la demande, le rapport déposé par le fameux expert anonyme. Il a fallu saisir la CDAP d'un recours contre cette décision et qu'un citoyen éminent de la commune fasse une demande fondée sur la LInfo pour qu'enfin la Municipalité se décide à une ouverture sur cette question en annonçant aujourd'hui, par l'intermédiaire de son avocat – il précise avoir été délié du secret de fonction à ce propos – qu'elle allait donner ce rapport dans un premier temps à la commission de gestion. Il espère que, contrairement à la doctrine que semble vouloir répandre le Président, les membres de la commission de gestion qui recevront ce document en feront état publiquement, puisqu'il considère que la population a le droit d'avoir toutes les informations nécessaires pour se fonder une opinion. Il sait parfaitement que l'intervention du Bureau concernant la violation du secret de fonction venait du fait qu'il avait révélé, avant le débat au Conseil communal, que le projet comportait l'installation de 44 caméras de vidéosurveillance couvrant 75'000 m² du domaine public. Si le secret de fonction sert à cacher des informations aussi importantes pour le public, il joue manifestement un rôle néfaste. Dernier point, avec la publication aujourd'hui, sur le site internet de la Ville, de la brochure de vote. Si la Municipalité respecte cette fois la question posée, elle introduit de manière insidieuse dans cette brochure toutes sortes d'arguments fallacieux, affirmant notamment que remplacer la surveillance imaginaire que fourniraient ces installations par une surveillance policière coûterait 1,7 million de francs par année, alors que cette merveilleuse installation ne coûtera que CHF 40'000.-. C'est prendre les gens pour des idiots et c'est assez navrant qu'une Municipalité tente de le faire. Dans le reste de la brochure, elle mentionne aussi comme faisant partie intégrante de son dispositif, les travailleurs sociaux de proximité, la formation des employés (*M. le Président l'interrompt, considérant que le débat déborde dans la campagne de votation et que le Conseil n'est pas le lieu pour faire l'argumentaire de sa position*).

M. V. Imhof, municipal, indique que la Municipalité est au clair avec tout ce qui se passe dans ce préavis. Le projet validé par le Conseil est un préavis global. La brochure essaie de l'expliquer au mieux, pour que la population comprenne ce sur quoi elle vote et quelle est la stratégie de base de la Municipalité. Il espère que la population pourra voter en son âme et conscience en se renseignant sur le site internet vevey.ch, qui contient une page dédiée à cette votation du 29 juin 2025, dans laquelle on trouve absolument toutes les informations.

Mme J. Minacci souhaite savoir ce qui est en cours relativement au travail social de proximité, étant donné que les médiateurs urbains ont cessé leur activité au début de l'année.

Mme G. Kämpf, municipale, répond que le travail se poursuit. Comme expliqué dans le préavis et notamment en commission, les MUV étaient un projet pilote de six mois, avec un objectif défini et un mode de fonctionnement temporaire. Aujourd'hui, il s'agit de construire un nouveau projet que l'on puisse pérenniser et faire fonctionner en réseau pour assurer un observatoire social de l'espace public veveysan. Les phases préparatoires sont en cours :

1. Évaluation des besoins et concept tel que présenté dans le préavis.
2. Mise en place des partenariats avec la police de proximité, aacts, la voirie, qui est également intégrée dans cet observatoire social de l'espace public. Les indicateurs ont été identifiés, des outils de suivi sont en cours de conception. Ils seront testés et adaptés en vue du dispositif pérenne et la coordination avec les différentes plateformes (précarité, jeunesse++, commission de prévention, groupe de travail intervilles annoncé dans le cadre de la task force cantonale).
3. Préparation des équipes : définition des profils, début des recrutements.
4. Les formations sont agendées.
5. La communication dépendra de la votation. Un tel projet doit être évalué sur 3 ans au minimum pour connaître son efficacité. Comme cela fait partie d'un projet global, le résultat de la votation nous permettra de savoir si l'on part avec le paquet global ou pas. Un temps d'attente est donc nécessaire pour savoir dans quoi cela va s'inscrire. Ce n'est pas parce que le projet MUV s'est arrêté qu'il n'y a plus de travail social hors murs ; nous disposons d'un budget jusqu'à la fin de l'année. Depuis le mois de janvier, le travail social de proximité a été renforcé par davantage de présence dans l'espace public. Animai servira, comme chaque année, de lancement aux activités de prévention par les pairs dès la semaine prochaine.

M. P. Bertschy remarque que lorsque le Conseil communal a accepté, à une très forte majorité, de donner aux électrices et électeurs la possibilité de s'exprimer, il l'a fait dans un esprit serein, argumenté, et non pas par des polémiques incessantes et des attaques. Merci donc à toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à ce débat de se montrer plus tranquilles et posées. Tout le monde s'en trouvera nettement mieux. Les Veveysannes et les Veveysans méritent que l'on soit dignes de la confiance qu'ils nous ont apportée en nous élisant. Soyons donc un peu consciencieux et arrêtons ces basses attaques qui ne servent absolument à rien.

M. A. Gonthier remarque que trois arrêtés de convocation pour une votation, c'est quand même assez exceptionnel. Savoir si c'est digne est une autre question, à laquelle il ne répondra pas. Ce qui avait été dit lors du débat, c'est que le travail social de proximité reprendrait dès que possible après la décision du Conseil communal, avec les délais évidemment pour le constituer. Est-ce que le fait que la décision tombe finalement le 29 juin au lieu du 27 mars a une influence sur le renforcement de ce travail ou est-ce que cela ne change rien parce que de toute manière il y avait un temps de préparation ? Concernant le secret de fonction, le problème n'est pas qu'on ne respecte pas le secret de fonction au sein du Conseil, mais qu'on a beaucoup trop de respect pour ce qu'on nous dit qu'il ne faudrait pas dire. Si des choses illégales ont fuité, le règlement du Conseil et la loi sur les communes prévoient que le Président du Conseil communal dénonce les faits auprès du Préfet, qui mène une enquête. Si on relit les articles sur le respect du secret de fonction, on s'aperçoit que les violations du secret de fonction dans les commissions, voire par un simple conseiller communal, sont extrêmement restreintes. L'idée est notamment que les discussions dans les commissions restent libres, c'est-à-dire qu'un membre de la commission ne peut pas aller raconter ce qu'a dit telle ou telle personne, parce qu'à ce moment-là les gens craindraient de s'exprimer en commission, ce qui n'est évidemment pas une bonne chose pour la progression du débat. Un article dit aussi que les discussions, les éléments, les notes doivent rester confidentiels, mais un autre article commence par dire que les informations reçues en commission sont publiques et stipule ensuite les exceptions, qui sont d'un niveau élevé (médical, commercial, etc.). Concernant la loi sur les communes, le groupe da. s'est fondu d'une prise de position qui sera peut-être mise sur le site internet du groupe.

M. le Président précise que ce n'est pas le Président qui peut intervenir devant le Préfet pour dénoncer un fait, mais que ce doit être une décision du Bureau.

Mme G. Kämpf, municipale, remarque que le référendum et le débat tel qu'il s'est enflammé juste après ont passablement changé la situation. Si l'on fait du travail social de proximité, il faut pouvoir travailler sur un principe de confiance. Si l'on veut engager les bonnes personnes qui soient vraiment des personnes de lien et de référence pour les plus vulnérables dans notre espace public, il faut offrir un cadre de travail sécurisant. Actuellement, les conditions ne sont peut-être pas les plus idéales pour cela. Mais cette votation populaire ouvre le débat au sein de la population et la Municipalité attend un signal de la population qui dira dans quel sens elle veut que ce projet aille. Cela aura évidemment un impact sur la stratégie de mise en œuvre.

Mme L. Willommet, municipale, invite les membres du Conseil à l'inauguration, ce vendredi à 18h00 au Jardin du Rivage, du Festival Animai et de la Fête de la danse, qui font manifestation commune cette année.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h55.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Philippe Herminjard
Président



Carole Dind
Secrétaire



Annexe (1) : Affiche hébergement d'urgence

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

HÉBERGEMENTS D'URGENCE CANTON DE VAUD

LAUSANNE

BUREAU DES RÉSERVATIONS

 **Rue Saint-Martin 12**

 **Lundi, mercredi, vendredi 14h-16h45**

NYON

 **Route de l'Etraz 20a |  19h30-8h00**

 **024 445 01 23**

YVERDON

 **Curtil-Maillet 23 |  19h30-8h00**

 **024 420 33 84**